

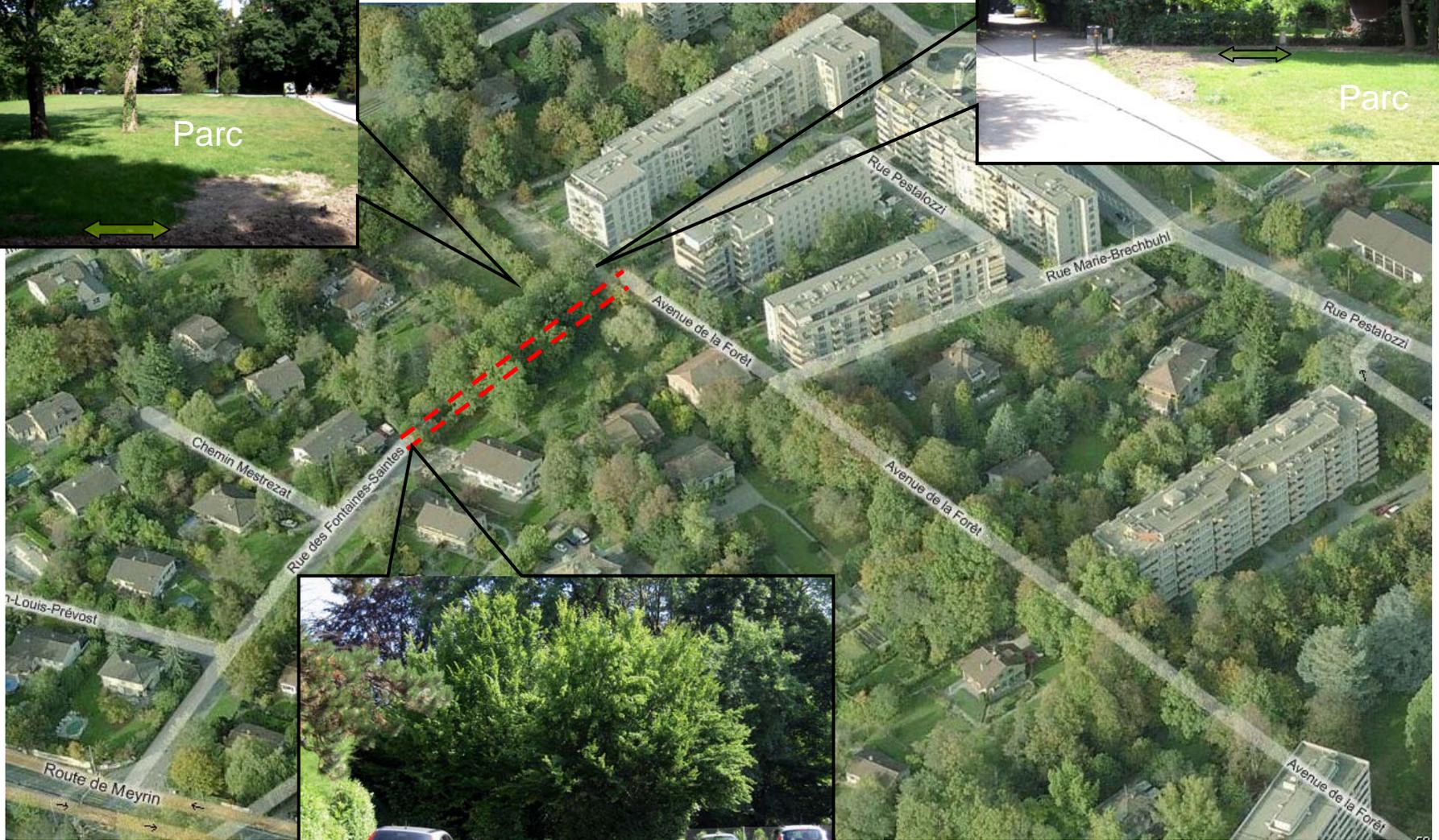
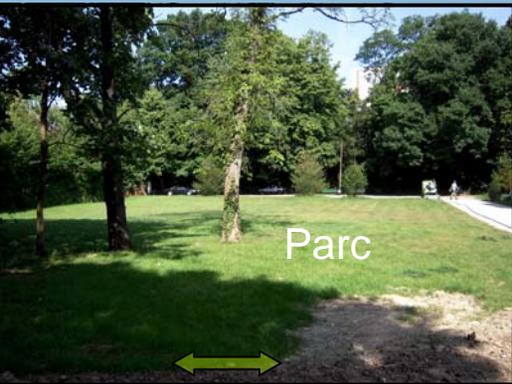
Rue des Fontaines-Saintes – Demande de crédit PR-696



Aménagement d'un cheminement piétonnier et cycliste reliant la rue des Fontaines-Saintes à l'avenue de la Forêt permettant ainsi de finaliser la liaison entre la route de Meyrin et la rue Pestalozzi.



Préambule



Loi fédérale sur les cheminements pour piétons et les chemins de randonnée pédestre: *Garantir au sein des quartiers la continuité des cheminements piétons et cycliste entre les logements, les parcs, les équipements et les transports publics.*

Plan directeur communal: *Amélioration du domaine public et des cheminements piétons et cycliste.*

Plan directeur des cheminements piétons: *Développement du réseau interne des cheminements piétons.*

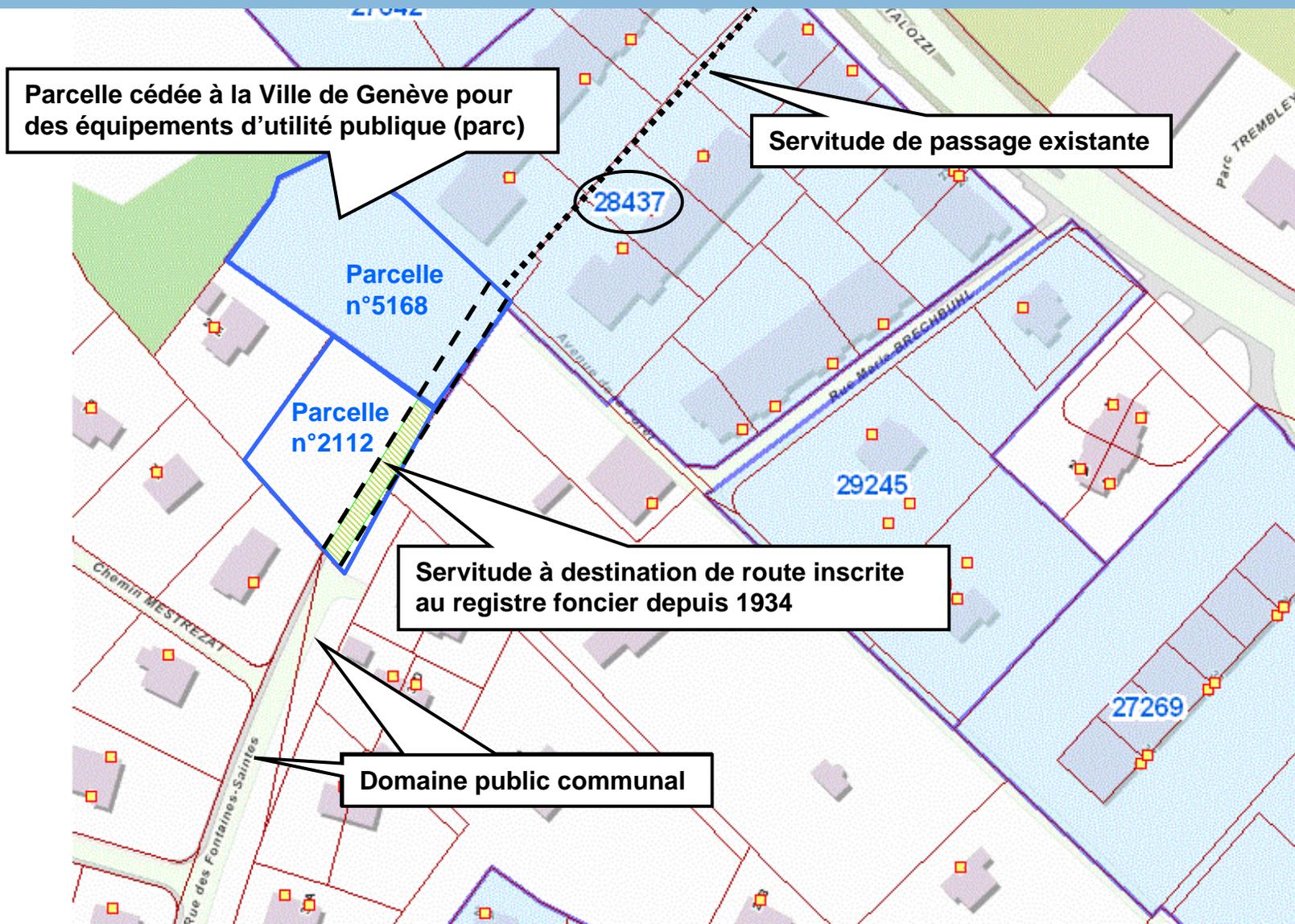


Schéma directeur du quartier de la Forêt: *Réalisation de deux objectifs.*

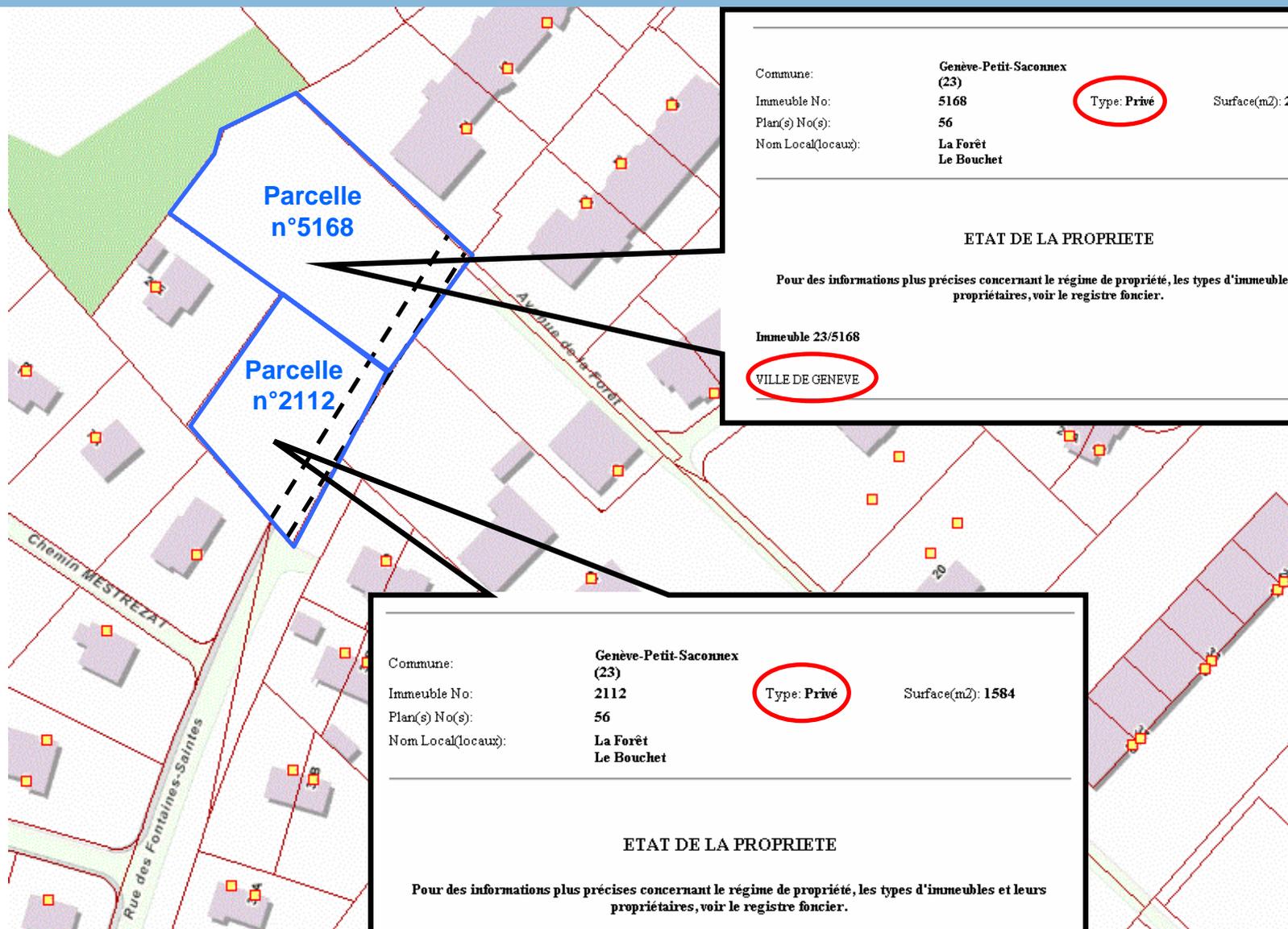
- 1) Créer et aménager un réseau de cheminements piétonniers et cyclables publics.*
- 2) Créer un réseau de voiries publiques privilégiant le trafic interne du quartier.*

Répondre aux attentes de l'Association des habitants du quartier de la Forêt et aux diverses demandes des habitants.

Obligation légale: PLQ

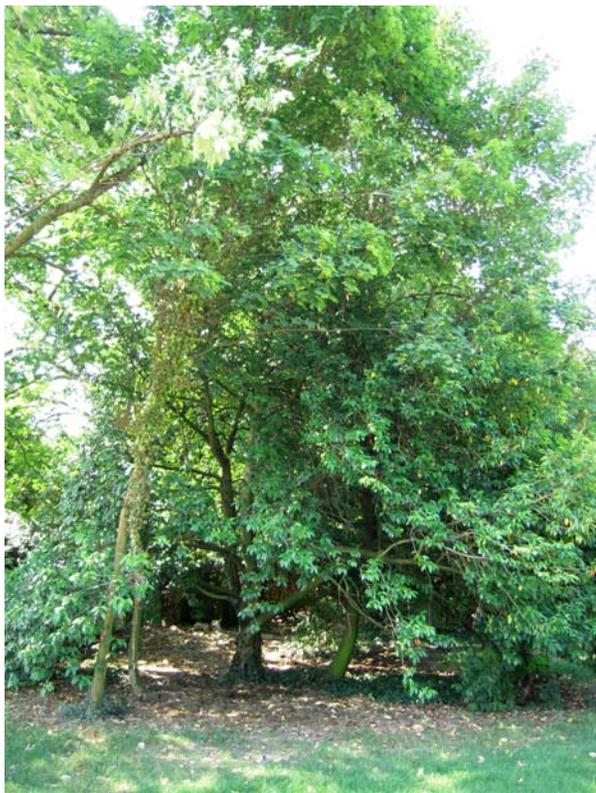


Permettre aux autorités et propriétaires de mettre en conformité l'application des PLQ en ce qui concerne le réseau de servitudes et le schéma directeur.

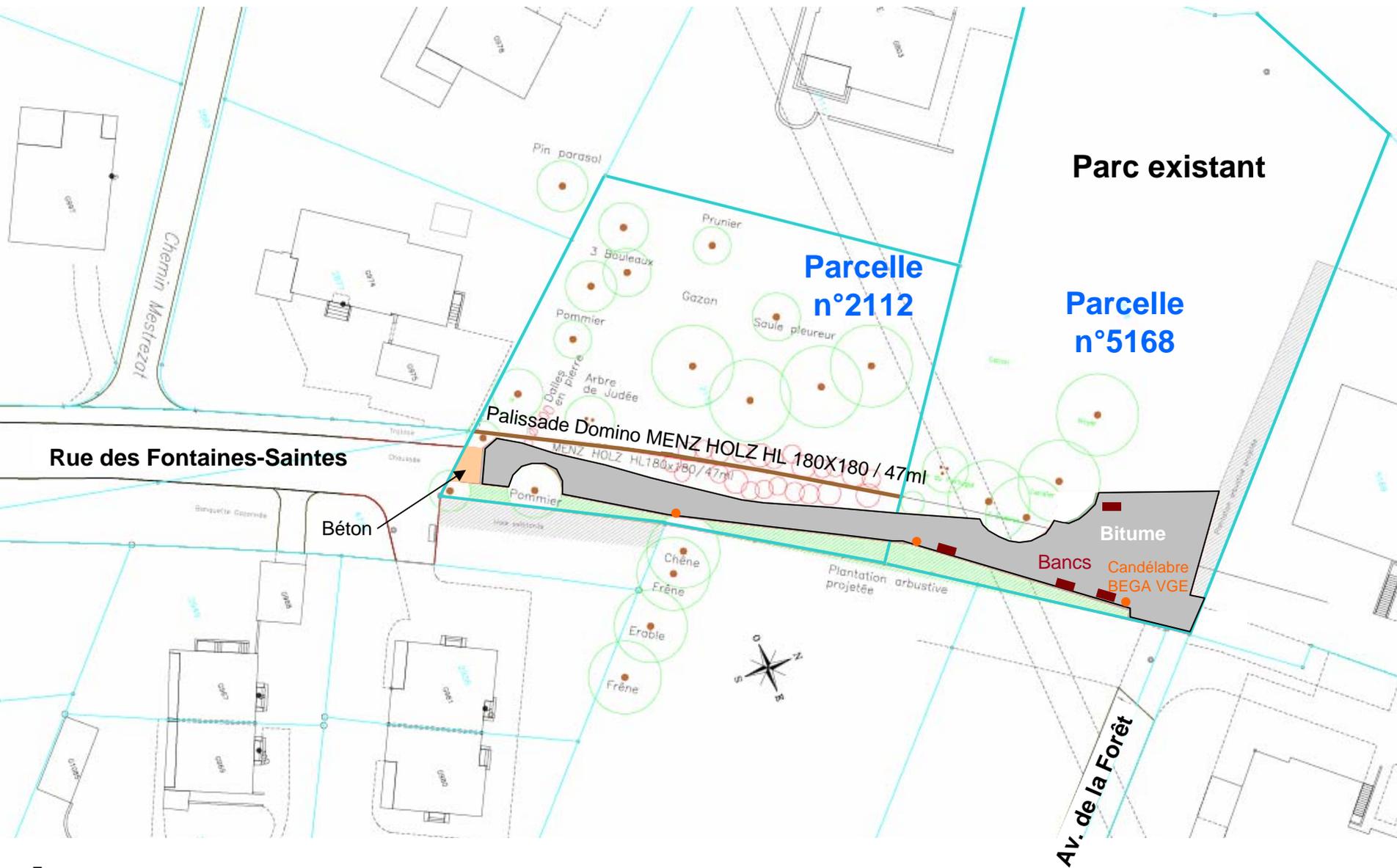


Plan directeur des chemins pour piétons

L'objectif de ce plan est de développer et d'enrichir, quartier par quartier, le réseau interne des cheminements piétonniers, de décroisonner les quartiers entre eux par l'augmentation des possibilités de traversées et d'apporter plus de sécurité aux parcours existants.



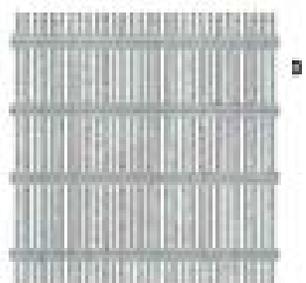
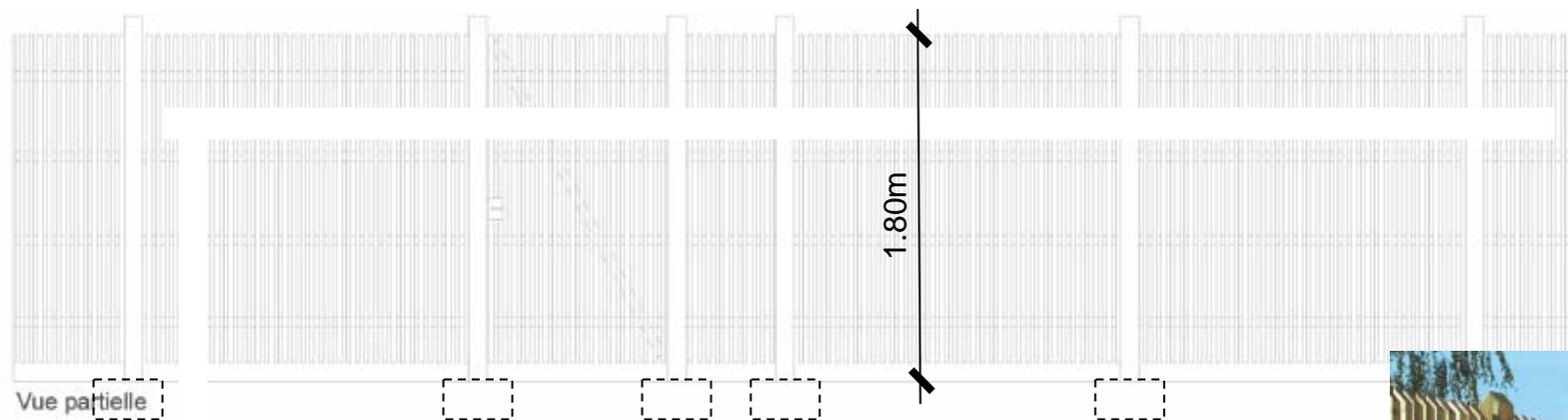
Description de l'ouvrage



Description de l'ouvrage

Elévations brises-vues

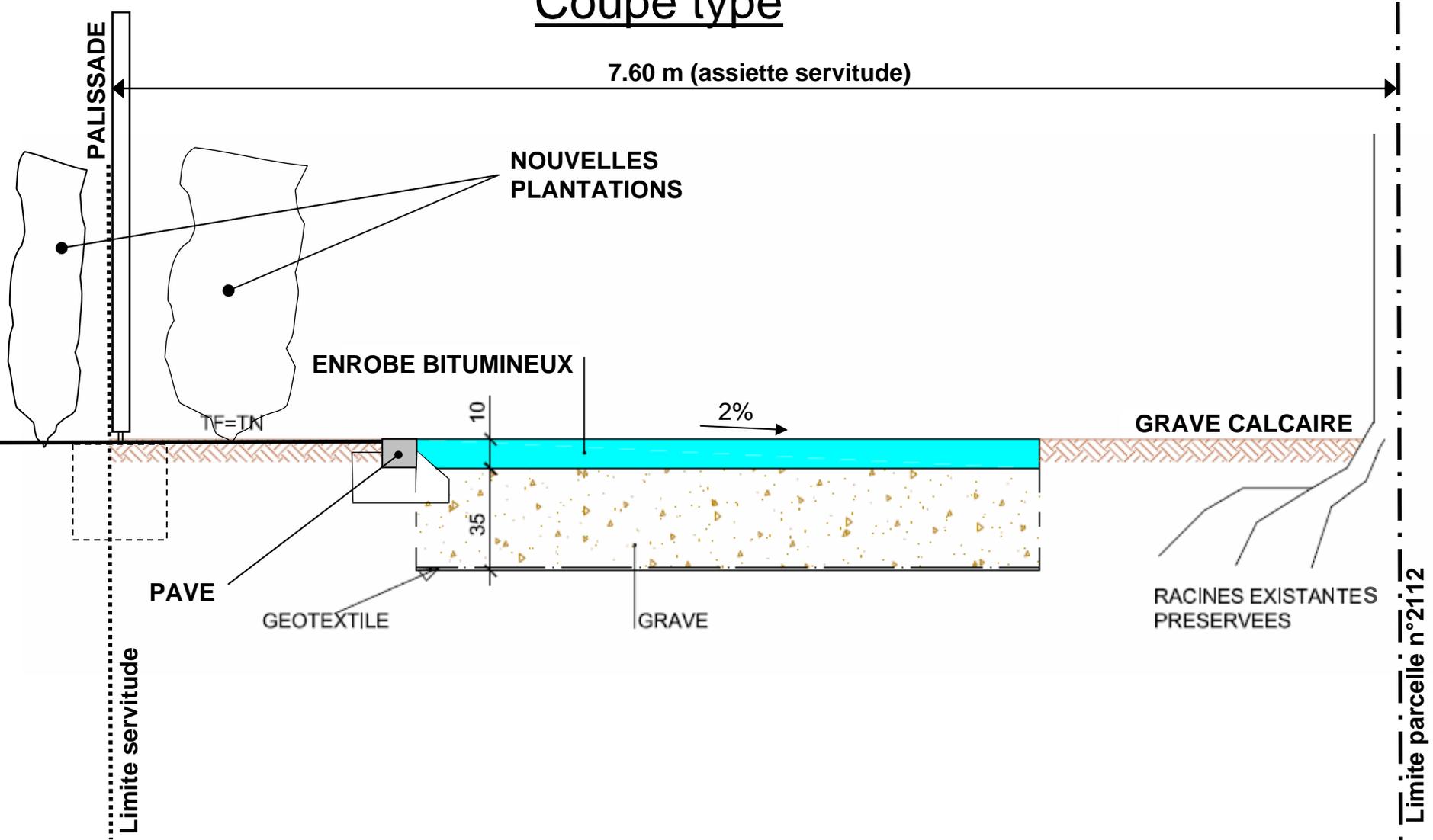
Palissade Domino MENZ HOLZ HL 180x180 47ml (Autoclavé)



avec 4 traverses
180 x 180



Coupe type



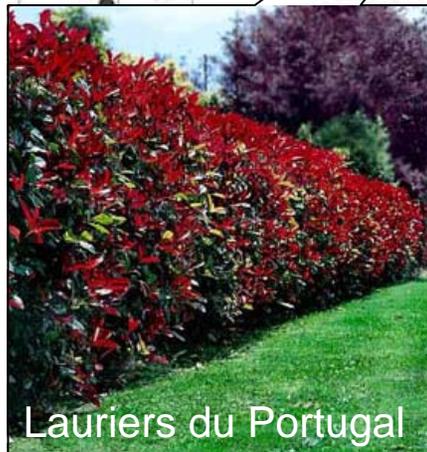
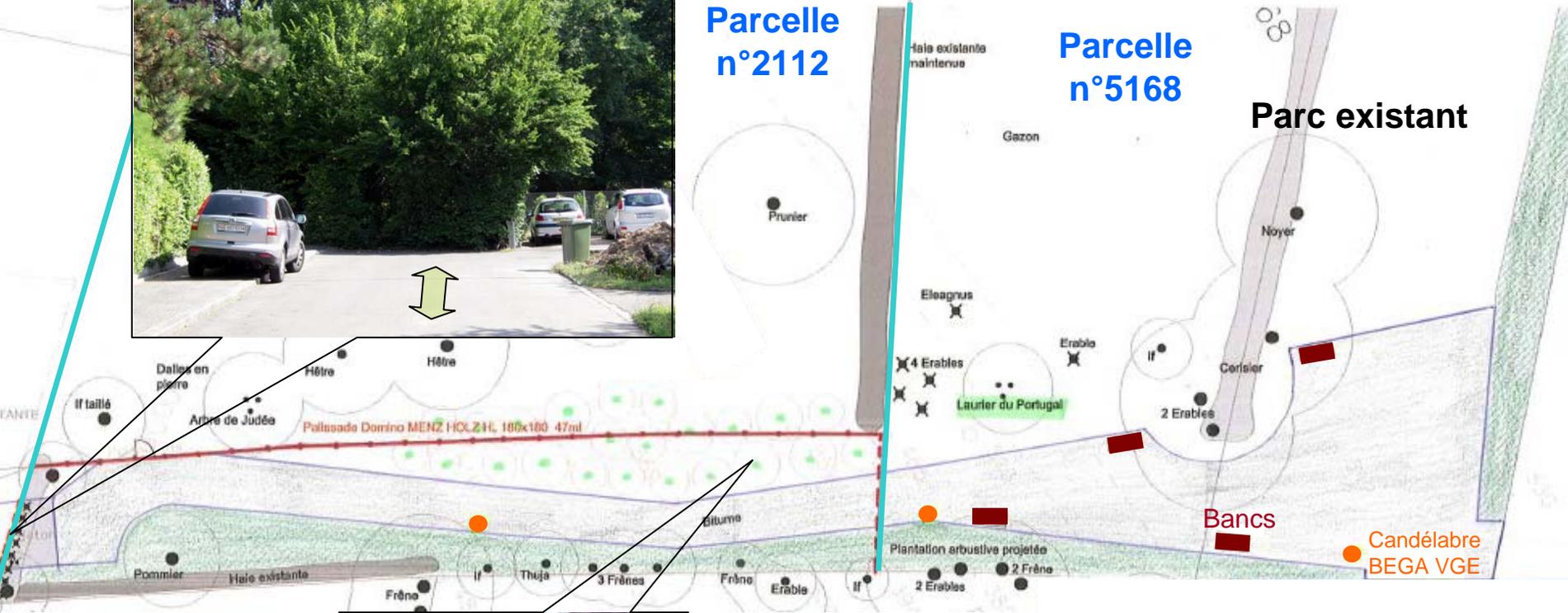
Description de l'ouvrage: végétation



Parcelle n°2112

Parcelle n°5168

Parc existant



Lauriers du Portugal

☒ Arbres à abattre

Autorisation de construire :

- Requête en autorisation de construire (APA 28345-6) déposée le 8 avril 2007.
- La DGM a pris un arrêté de circulation le 29 octobre 2007, élargissant le droit de passage aux vélos.
- Autorisation délivrée le 26 août 2008

Programme des travaux :

- La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour mars 2010 (période de plantations: du 15 novembre au 15 mars)

Estimation du coût

Estimation du coût

Aménagement d'un cheminement piétonnier

Génie civil

CAN 113 Installations générales de chantier	15'500.00
CAN 117 Démolitions	2'000.00
CAN 151 Conduites industrielles	19'500.00
CAN 211 Terrassements	20'000.00
CAN 221 Couche de fondation	17'500.00
CAN 222 Pavages et bordures	6'000.00
CAN 223 Chaussées : couches, revêtements bitumineux	28'500.00
CAN 241 Petits ouvrages en béton	5'000.00
Total	124'500.00

Travaux divers

- Mobilier urbain : fourniture et pose de 4 bancs et de 4 poubelles	10'000.00
- Espaces verts : abattages et plantations	39'500.00
- Eclairage public : fourniture et pose de 4 candélabres (génie civil compris dans CAN 151)	31'000.00
- Fourniture et mise en place d'une palissade	30'000.00
Total	110'500.00

Honoraires

Ingénieur civil	18'500.00
Architecte paysagiste	11'500.00
Géomètre	12'500.00
Total	42'500.00

Information et communication

4'500.00

Total HT

281'500.00

TVA 7.6 % (arrondi)

21'394.00

Total TTC

302'894.00

Prestations des services pour les investissements 4 % (arrondi)

12'116.00

Total TTC

315'010.00

